

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics – Construction du Tramway 1ère phase – Commande publique artistique – Ligne A – Bordeaux – Construction de l'œuvre « La maison aux personnages » et de ses abords – MAPA de maîtrise d'oeuvre - Avenant n°1 – Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation d'œuvres d'art contemporain en relation avec la mise en service du tramway, la Communauté urbaine de Bordeaux a bénéficié du dispositif de la commande publique du Ministère français de la culture et de la communication, qui permet de réaliser des projets dans l'espace social avec des artistes, en partenariat avec les collectivités publiques. Ces projets sont réalisés dans le cadre de la 1^{ère} phase des lignes de tramway bordelaises.

Dans ce sens, par délibération n°2006/0564 du 21 juillet 2006, un contrat a été conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et les artistes Ilya et Emilia Kabakov. Ce contrat vise à la réalisation et à l'installation de l'œuvre d'art unique et originale intitulée « La maison aux personnages » place Amélie Raba Léon à Bordeaux. Cette œuvre se compose d'un bâtiment et de ses installations intérieures.

Afin de concevoir et superviser la réalisation de ce bâtiment et de ses abords, le marché de maîtrise d'œuvre n°060635 U a été notifié le 25 septembre 2006 pour un montant de 45 600 € h.t. Le contractant retenu est le groupement composé de « La nouvelle agence – SARL d'architecture », mandataire, et du bureau d'études CETAB Ingénierie.

La mission confiée au titulaire est constituée de la mission de base Bâtiment telle que définie dans l'annexe III à l'arrêté du 21 décembre 1993.

Les études en cours ont rendu certaines adaptations et prestations supplémentaires nécessaires.

1 – Adaptations du projet

Le marché précisait, dans l'article 3.3 de l'acte d'engagement, que « le forfait définitif de maîtrise d'œuvre est arrêté par le maître d'ouvrage à partir du coût prévisionnel des travaux défini au niveau des études d'avant-projet définitif ».

Le coût prévisionnel des travaux qui a été validé au niveau des études d'avant-projet est de 612 625,17 € h.t., ce qui fixe le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 45 946,89 € h.t. soit une augmentation de 346,89 €h.t.

Ce point a déjà fait l'objet d'une validation par le Conseil communautaire lors de sa séance du 19 janvier 2007, mais il n'avait pas été suivi d'un avenant.

2 – Prestations supplémentaires

Lors de la présentation des études de projet et de DCE à la commune de Bordeaux, celle-ci a souhaité que l'aspect environnemental soit mieux pris en compte, sans que cela ne renchérisse le coût prévisionnel des travaux.

Des études complémentaires sont nécessaires afin de reprendre les documents déjà produits en intégrant notamment de nouveaux systèmes de contrôle climatique, une faible consommation d'énergie et d'eau (pompe à chaleur, récupération des eaux de pluie,...).

Le montant des études est de 5 400 € h.t. Il vient modifier le montant forfaitaire du marché.

Conclusion

Il y a lieu de conclure un avenant pour contractualiser l'ensemble de ces adaptations et modifications au contrat.

Son montant s'élève à 5 746,89 € h.t, soit 12,6 % de la masse initiale du marché, et se décompose en :

- 346,89 € h.t. pour la fixation du montant définitif,
- 5 400 € h.t. pour des reprises de documents et études complémentaires.

Le montant initial du marché s'élevait à 45 600 € h.t. Cet avenant n°1 porte le nouveau montant du marché à 51 346,89 € h.t. soit 61 410,88 € T.T.C.

Le montant de ces dépenses supplémentaires dépassant 5 % du montant initial du marché il a été nécessaire de soumettre cet avenant à l'avis de la Commission d'appel d'offres en application de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée le 8 février 1995.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 décembre 2007 et a émis un avis favorable.

Le financement de ces dépenses supplémentaires est à imputer au budget annexe Transports, exercice 2008 et suivants, programme TW10J – Chapitre 23 – article 23180102 – CRB H340.

En application des articles L.2121.12 et L.2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- l'avenant n°1 au marché n°06 635U pour un montant de 5 746,89 € h.t. portant le nouveau montant à 51 346,89 € h.t. soit 61 410,88 €T.T.C.
- tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JANVIER 2008**

PUBLIÉ LE : 18 JANVIER 2008

M. ALAIN CAZABONNE